

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET

D/95 044 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE CADRES AU
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-
UNIVERSITAIRE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale;

VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du
Gouvernement;

VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle
du Gouvernement complété par le Décret d/94/079/PRG/SGG du 26 Août
1994;

VU le Décret N°125/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant attributions et
organisation du Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de la
Formation professionnelle;

DECRETE ;

Article 1er /: Sont nommés dans les fonctions de Directeurs Préfectoraux et
communaux de l'Education les cadres dont les noms suivent au niveau des
Préfectures et communes ci- après :

1 - BOKE

Monsieur Almamy Harouna Touré Précédemment Directeur Préfectoral de
l'Education de Dalaba

2 - BOFFA

Monsieur Sény Camara précédemment Directeur Préfectoral de l'Education
de Koundara

3 - FRIA

Monsieur Benjamin Camara confirmé

4 - DUBREKA

Monsieur Taliby Cissé confirmé

5 - COYAH

Monsieur Almamy Samba Camara confirmé

6- FORECARIAH

Monsieur Moussa Magassouba confirmé

7- KINDIA

Madame Mariama Bah Inspecteur de l'Enseignement Primaire

8- TELIMELE

Monsieur Mamadou Sylla confirmé

9 - MAMOU

Monsieur Sékou Nabé confirmé

10- DALABA

Monsieur Mamadou Yaya Sall précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Lélouma

11- PITA

Monsieur Fodé Fissa Sylla précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Beyla.

12- LABE

Monsieur Mamadou Tamsir Bah confirmé

13- TOUGUE

Monsieur Amara Kaba Précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Yomou

14- KOUBIA

Monsieur Abdourahimi Bah Inspecteur de l'Enseignement Primaire

15- LELOUMA

Monsieur Mamadou Saliou Diallo précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Dinguiraye.

16- MALI

Monsieur Fara Pascal Tinguino précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Dabola.

17- KOUNDARA

Monsieur Souleymane Yalla Camara précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Boffa.

18- GAOUAL

Monsieur André Mamy précédemment Directeur Communal de l'Education de Ratoma.

19- FARANAH

Monsieur Amadou Camara confirmé

20- DABOLA

Monsieur Roger Kolié précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Siguiri.

21- DINGUIRAYE

Monsieur Ibrahima Kourouma précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Macenta.

22- KOUROUSSA

Monsieur Mamadou Sidi Baldé Inspecteur de l'Enseignement Primaire

23- SIGUIRI

Monsieur Mamadou Doumbouya précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Tougué.

24- KANKAN

Monsieur Albert Pévé Bolivogui précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Gaoual.

25- MANDIANA

Monsieur Mamadi Beyla Diakité confirmé

26- KEROUANE

Monsieur Mamadou Saïdou Baldé confirmé

27- BEYLA

Monsieur Bamou Cécé Inspecteur de l'Enseignement Primaire

28- MACENTA

Monsieur Alpha Madiou Barry précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Boké

29- KISSIDOUGOU

Monsieur Sidy Lamine Barry confirmé

30- GUECKEDOU

Monsieur Mamadouba Camara précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Mali.

31- LOLA

Monsieur Mamadou Saïdou Diallo confirmé

32- YOMOU

Monsieur Ibrahima Yassory Fofana précédemment Directeur Communal de l'Education de Dixinn.

33- N'ZEREKORE

Monsieur Simon Pierre Goépogui confirmé

34- KALOUM

Madame Djénabou Sampil confirmée

35- DIXINN

Monsieur Sékou Amadou Touré

36- MATAM

Monsieur Ibrahima Sankaréla Diallo confirmé

37- MATOTO

Madame Sarang Seck Inspecteur de l'Enseignement Primaire.

38- RATOMA

Monsieur Sèbè Lamine Kouyaté précédemment Directeur Préfectoral de l'Education de Guéckédou.

Article 2 / : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le 17 FEVRIER 1995



LANSANA CONTE